

## Non au gel des aides au logement prévu pour 2014 !

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit, en son article 64, un gel des aides au logement entraînant de facto une diminution de 94 millions d'euros d'aides distribuées par l'Etat aux ménages.

Au titre des arguments justifiant la non-revalorisation des aides au logement, est avancée la prévision d'une baisse de l'inflation en 2014 par rapport à 2013 (1.3%, contre 1.75%).

Pour l'AFOC, une telle mesure est inacceptable dès lors qu'au-delà du mode de calcul de l'inflation, par ailleurs contestable, la baisse du pouvoir d'achat d'une grande majorité de consommateurs et de locataires est d'ores et déjà une réalité, tout comme la constante progression du coût des biens et des services !

Aussi, ne pas revaloriser le barème des aides au logement reviendrait, non seulement à précariser davantage les foyers les plus modestes, mais également à peser sur la consommation des ménages déjà fortement impactée par la hausse programmée des impôts, des cotisations retraites salariales, du coût de l'énergie, des transports, etc...

Dans son rôle de représentation et de défense des intérêts des consommateurs et des locataires, l'AFOC tient à alerter les politiques sur les conséquences très concrètes de cette mesure si elle venait à être adoptée et sur l'incompréhension qu'elle engendrerait à l'heure où une grande loi sur le logement est annoncée.

Paris, le 18 octobre 2013



La Secrétaire générale

Contact :  
Jessica Vié 01 40 52 85 93

Martine DEROBERT